

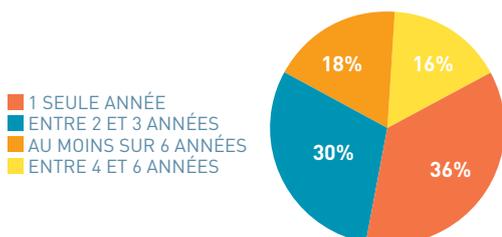
LA NORMALISATION, UN VRAI PLUS POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES QUI S'Y IMPLIQUENT

► UN EXERCICE INÉDIT

En tant qu'opérateur central du système français de normalisation et membre français des instances de normalisation européennes (CEN et CENELEC) et internationales (ISO et IEC), AFNOR a demandé au BIPE, organisme indépendant, une étude sur l'impact économique de la normalisation. Il s'agissait de mesurer les effets des normes volontaires sur la performance des entreprises qui les élaborent et les utilisent, ainsi que les bénéfices macro-économiques obtenus au niveau national. « *En participant aux travaux d'écriture ou en achetant des normes, les entreprises qui investissent dans la normalisation ont besoin de voir si le jeu en vaut la chandelle. Et il s'avère que la réponse est majoritairement oui* », résume Alain Costes, directeur de l'activité normalisation d'AFNOR, commanditaire de l'étude.

Jusqu'à présent, l'impact de la normalisation sur l'économie était mesuré sur le critère du **stock de normes, c'est-à-dire la quantité de normes produites chaque année**, que l'on corrélait à l'évolution du PIB. C'était le cas avec la précédente étude de 2009. Pour la première fois dans le monde, cette étude mesure l'impact de la normalisation sur l'économie avec des variables liées à la **consommation réelle de normes** (achats de normes, nombre d'acheteurs) et au **processus de production de normes** (nombre d'entreprises parties prenantes* des commissions de normalisation). Le BIPE a ainsi croisé les données économiques provenant de 2 099 entreprises de tous secteurs ayant participé à la normalisation depuis 2005. Trois agrégats ont été isolés pour mesurer l'effet des normes : **la croissance du chiffre d'affaires, le taux d'export et la production.**

RÉPARTITION DES ENTREPRISES CONTRIBUANT AU PROCESSUS DE NORMALISATION, EN NOMBRE D'ANNÉES, DEPUIS 2005



* C'est-à-dire s'investissant dans les travaux des commissions de normalisation.

► LES BÉNÉFICES EN TROIS CHIFFRES



+ 20 %

C'est le surcroît de croissance annuelle du chiffre d'affaires observé chez les entreprises parties prenantes des commissions de normalisation : elles affichent un taux de croissance annuel de 4 %, à comparer aux 3,3 % de moyenne pour l'ensemble des entreprises, impliquées ou non.

Autrement dit, **participer au processus de normalisation ouvre des marchés : cela permet à l'entreprise d'être au bon endroit, au bon moment, avec le bon produit ou le bon service. Dans l'édition, l'audiovisuel et la diffusion de contenus**, par exemple, ce taux de croissance du chiffre d'affaires se monte à 5 % par an, contre 0,5 % pour la moyenne du secteur. Dans la **fabrication de plastique et de caoutchouc**, industrie en stagnation, le taux de croissance des entreprises participant à la normalisation atteint 10 % par an.

Les normes volontaires agissent donc en **accélérateur de croissance**. Ou, de manière défensive, en facteur évitant de la dégrader. Dans l'agroalimentaire, par exemple, les bonnes pratiques partagées grâce aux normes volontaires permettent d'éviter des crises sanitaires sources de défiance durable.

Dans certains domaines, les normes volontaires constituent même une **arme anti-crise** : dans le secteur en récession du **travail du bois et de l'industrie du papier**, le taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises participant à la normalisation est de 2 % par an.



+ 19 %

C'est le surcroît de chiffre d'affaires à l'export observé dans les entreprises acheteuses de normes ou parties prenantes des commissions de normalisation : leur taux d'export est de 18,2 %, contre 15,3 % dans l'ensemble des entreprises. Autrement dit, **la norme est un passeport pour mieux vendre hors de ses frontières**. Dans le secteur de la **construction**, les entreprises participant aux commissions de normalisation affichent un taux d'export de 7 %, contre 2 % pour la moyenne des entreprises françaises du secteur.

Les normes volontaires permettent de se présenter à l'export avec une technologie, un service ou une organisation reconnu et partagé. Ce langage commun qui se joue des frontières géographiques est une solution de référence fiable dont la légitimité est garantie. C'est un **gage de confiance** pour accéder à un marché, doublé d'un **attribut d'image** et d'un **gain de temps**.

De plus, les normes volontaires ouvrent les portes de **l'interopérabilité** entre différents acteurs proposant différents produits et services. Un bénéfice qui rassure le client, qu'il soit professionnel ou particulier, évitant à celui-ci de se sentir « prisonnier » d'une technologie ou d'un système fermé. L'exemple des containers est éloquent : si les dimensions d'un container n'étaient pas normalisées, le commerce mondial ne serait pas aussi vigoureux !

Enfin, déployé à l'échelle européenne ou internationale, le processus d'élaboration des normes est, pour les entreprises nationales qui y prennent part, un moyen de développer leur réseau d'influence et d'alliances, pour *in fine* soutenir et renforcer leurs positions, ainsi que l'image de leur pays.

+ 15 Md€

C'est l'apport annuel de l'utilisation des normes volontaires à la production française* (entendue comme le chiffre d'affaires cumulé de toutes les entreprises françaises). Autrement dit, **si les entreprises n'appliquaient pas les normes pour leurs produits et services, elles vendraient moins, donc produiraient moins**. En définitive, le jeu en vaut la chandelle : s'impliquer dans la normalisation est un investissement qui se révèle payant !

De même, si on rapporte cette production aux ressources mises en œuvre pour l'obtenir (travail, capital, consommations intermédiaires), les normes volontaires figurent parmi les meilleures alliées de la **productivité**. Participer en amont à l'élaboration des normes, et influencer sur leurs évolutions, permet de **gagner du temps**. L'entreprise produira davantage, plus vite, plus tôt, et arrivera parmi les premières sur les marchés concernés.

Autre point : qu'il s'agisse de biens ou de services, les normes volontaires permettent d'optimiser l'utilisation et la **maintenance** des installations, en harmonisant les outils de production de l'entreprise sur ses différents sites. Elles offrent également la possibilité de suivre, donc de réduire, certaines **consommations** (eau, énergie) grâce aux normes de systèmes de management environnemental et énergétique. **L'entreprise réduit donc ses coûts**.



CE QU'ILS EN DISENT

« NOUS PARTICIPONS À LA NORMALISATION POUR ASSURER LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS. »

« LA NORMALISATION EST UN OUTIL D'INFLUENCE. »

« PARTICIPER À LA NORMALISATION PERMET DE NE PAS ARRIVER EN RETARD SUR UN MARCHÉ. »

« LA NORMALISATION PERMET DE PRÉPARER EN AMONT LES ÉVOLUTIONS DES PRODUITS ET DES MÉTHODES POUR ÊTRE PRÊT EN MÊME TEMPS QUE LES CONCURRENTS. »

« DANS LES APPELS D'OFFRES, ON MET EN AVANT LA PARTICIPATION DE L'ENTREPRISE AUX COMMISSIONS DE NORMALISATION, CELA APPORTE DU CRÉDIT ET DE LA QUALITÉ À LA PROPOSITION. »

* Données 2013.

À PROPOS D'AFNOR

AFNOR est l'**organisme français de référence pour les normes volontaires**. Il entretient et publie la collection de toutes celles qui existent, anticipe celles à venir, et accompagne leur création aux niveaux français, européen et international. Une norme volontaire est un cadre de référence, positif et vertueux, qui vise l'amélioration continue des produits, services ou pratiques, au bénéfice de tous : des consommateurs, des entreprises et de la collectivité au sens large. Elle définit les exigences et fixe les standards en matière de qualité, de sécurité, de performance.

Tout le monde peut participer à la création d'une norme. Celle-ci est élaborée par consensus entre l'ensemble des parties intéressées. Elle revêt un caractère volontaire, tout acteur pouvant ou non s'y référer. En véritable moteur de cette démarche, AFNOR accompagne celles et ceux qui, par leur expertise, veulent poser les bases de l'économie et de la société de demain. Un soutien unique et indispensable pour favoriser le progrès et faire rayonner la France à l'international.

À PROPOS DU BIPE

Créé en 1958 à l'initiative des pouvoirs publics et de grandes entreprises françaises, le BIPE est une société indépendante d'études économiques et de conseil en stratégie auprès des entreprises privées et des pouvoirs publics. Le BIPE a acquis depuis plus de 50 ans, **une capacité d'accompagnement stratégique originale** croissant pluridisciplinarité, expertises sectorielles, éclairage prospectif et puissance de la modélisation économique.

L'apport du BIPE se situe dans sa capacité à quantifier, prévoir, anticiper de manière indépendante l'évolution des secteurs, des acteurs et de l'environnement économique à partir de différents savoir-faire quantitatifs (prévision économique, socio-démographie, etc.) et qualitatifs (prospective, segmentation marketing, analyse stratégique).

Les normes de **demain** se préparent **aujourd'hui**.
Et certainement pas sans vous !

norminfo.afnor.org

